RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03124
Numéro SIREN : 830 309 613
Nom ou dénomination : AB RENOVATIONS & SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 16618

Société AB RENOVATIONS & SERVICES,
Société par actions simplifiée
Au capital de 600 Euros
Siège social : 20 Rue Saint Vincent de Paul – 33800 BORDEAUX
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX
sous le numéro 830 309 613

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2021

Le 3 juin deux mille vingt et un à 17 Heures, les associés de la Société **La Société AB RENOVATIONS & SERVICES** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Sont présents à l'assemblée :

-Monsieur Thierry COUTURAS, détenteur de deux cents actions,
-Monsieur Eric DUPUY-BONNIN, détenteur de deux cents actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : quatre cents actions sur les six cents actions composant le capital social.

Monsieur Thierry COUTURAS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-Réduction du capital, et modification corrélative de l'article «Capital social» des statuts,
-Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts,
-Acceptation de la démission de Monsieur David CASSIGNEUL de son poste de directeur général.

TC
BDB

Le Président a donné lecture de son rapport des motifs des projets de résolutions présentés.

Le Président a rappelé notamment :

-que par acte sous seing privé en date du 16 février 2021 enregistré le 8 mars 2021, la Société AB RENOVATIONS & SERVICES a acheté à Monsieur David CASSIGNEUL les actions qu'il détenait sur la Société,

-que l'article L227-18 du Code de commerce prévoit que lorsque les actions sont rachetées par la société, celle-ci est tenue de les céder dans un délai de six mois ou de les annuler.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION – REDUCTION DE CAPITAL

Suite au rachat par la Société AB RENOVATIONS & SERVICES des actions que Monsieur David CASSIGNEUL détenait sur la Société, il est décidé d'annuler les 200 actions précédemment détenues par Monsieur David CASSIGNEUL et acquises par la Société AB RENOVATIONS & SERVICES, et de réduire le capital social.

En conséquence, les articles 6 – « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » ont été modifiés comme suit :

Article 6 – « APPORTS »

Il est ajouté le paragraphe suivant :

« Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2021, il a été décidé que le capital social serait fixé à la somme de 400 Euros.

Article 7 - CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENTS EUROS (400 Euros).

Il est divisé en 400 actions libérées intégralement de leur valeur nominale.

Toutes les actions sont de même catégorie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

T C

DEUXIEME RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de 20 Rue saint Vincent de Paul - 33800 BORDEAUX au 16 Cité Mouneyra - 33000 BORDEAUX, à compter du 3 juin 2021.

En conséquence, l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 16 Cité Mouneyra - 33000 BORDEAUX.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DEMISSION DE MONSIEUR DAVID CASSIGNEUL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'accepter la démission de Monsieur David CASSIGNEUL de son poste de directeur général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Thierry COUTURAS

TC